

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le Six Septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Septembre, sous la Présidence de Monsieur CARDOT Philippe, Maire.

Etaient présents : Mmes BARBIEUX, CLEMENT, DRUGEON, REMINIAC, GERMAIN
Mrs ROUSSEAU, VIVIER

Etaient excusés : M. RAYON a donné pouvoir à Mme CLEMENT
Mme GRIMAULT a donné pouvoir à Mme BARBIEUX
M. JACOBY a donné pouvoir à M. ROUSSEAU
M. DUSSER a donné pouvoir à Mme DRUGEON

Secrétaire de Séance : Mr VIVIER

I. URBANISME – ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Monsieur DURVILLE Nicolas, domicilié à Saumur, rue Molière, souhaite vendre les 3 parcelles dont il est propriétaire sur la commune de Montreuil sur Loir au lieu-dit « les Petites Fontenelles » :

- Parcelle A476 – superficie 7806 m2 – zone N
- Parcelle A477 – superficie 7135 m2 – zone N
- Parcelle A 478 – superficie 7276 m2 – zone N
-

Le Maire propose au conseil municipal de racheter ces 3 parcelles pour 6000 € et de l'autoriser à signer les actes notariés, les frais de bornage et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

II. AUTORISATION D'UN ECHANGE ET D'ACQUISITION DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE MONTREUIL SUR LOIR ET L'ASSOCIATION DES ORPHELINS AGRICOLES

Le Maire rappelle sa rencontre avec le Président de l'Association des Orphelins Agricoles, concernant les projets d'échanges et de reprises de chemins pour réaliser une liaison douce le long de la RD 74 entre le carrefour des Trinottières et le pont de Seiches sur le Loir, et des boucles de randonnées.

Le Maire précise que l'ensemble de ces dispositions font l'objet d'un protocole d'accord avec le propriétaire et qu'il demande au conseil municipal l'autorisation :

- **DE CEDER** le chemin communal allant de la station de pompage des Trinottières vers le lieu-dit les Trinottières (marquage en bleu sur plan).
- **De CEDER** le chemin communal allant de la RD 109 au parc « porcin » des Trinottières (marquage en vert sur plan).
- **De CEDER** 2 sections de chemin autour de la ferme du Héry qui sont exploités par la chambre d'agriculture (marquage en jaune sur plan).

- **D'ACQUERIR** la partie de chemin privé portant droit de passage et qui conduit à la ferme des Trinottières (marquage en rose sur plan).
- **D'ACQUERIR** une bande de 3 mètres le long de la RD 74 sur les parcelles n° B876, B874, B235, B236, B237, B238 (marquage en rose sur plan).
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le protocole d'accord avec le propriétaire des terrains concernés.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- **DE LANCER** une enquête publique pour procéder à ces échanges.
- **DE NOMMER** un commissaire enquêteur

Les frais d'actes notariés et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

III. MARCHES AMBULANTS – MODALITES - REDEVANCES

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Vu la demande en date du 22 mai 2017 de Monsieur Tristan MAOUNY, maraîcher ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. MAOUNY, à occuper le domaine public à titre gracieux pour l'année 2017 et l'année 2018.
- de fixer la redevance annuelle à 50 euros à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les frais de branchement électrique.
- de fixer le jour du marché au Mardi de 17 h à 22 h.

IV. PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES 2014-2015 AVEC L'ECOLE PRIVEE « SACRE CŒUR » DE VILLEVEQUE - CONVENTION

La participation aux frais de scolarité des enfants résidants sur notre commune est une dépense obligatoire puisque nous ne possédons pas de groupe scolaire.

L'école privée « Sacré Cœur » de Villevêque nous demande une participation aux frais de scolarité des enfants de Montreuil sur Loir, pour un montant de 2 191.97 € pour 2 élèves de maternelle, et un enfant de CP.

Afin de respecter l'équité entre les enfants de la commune, je vous propose de signer la convention.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif à l'article 6042.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

V. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE SABLES ET DE GRAVES PAR LA SOCIETE DES CARRIERES DE SEICHES AU LIEU-DIT « Le Léard, les Trinottières »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'extension des carrières de Seiches, au lieu-dit « le Léard », « les Trinottières » sur la commune de Montreuil sur Loir.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VI. ELABORATION D'UN PROJET D'ETUDE SUR LES VOIRIES COMMUNALES ET LES CHEMINS RURAUX

Par délibération en date du 28 avril 2016, plusieurs bureaux d'étude avaient proposé un devis pour l'élaboration d'un projet sur les voiries communales et les chemins ruraux. Le Cabinet Ferjoux de Baugé en Anjou avait été retenu. N'ayant pas donné suite à ce devis, je vous propose de retenir le Cabinet Branchereau de Châteauneuf sur Sarthe pour un montant de 4 986 € HT.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Décide à l'unanimité, de confier l'élaboration de ce projet au Cabinet Branchereau, pour un montant de 4 986 € HT.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

VII. INFORMATIONS :

- Identifier des éléments du patrimoine à faire figurer sur le PLUi, mise en place d'un groupe de travail, participants : V. CLEMENT, E. GRIMAUULT, C. BARBIEUX.
-
- Proposition du Maire de prendre un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs, l'arrêté a été validé par le conseil municipal.
-
- Travaux de voirie centre bourg : présentation du marché public de prestations intellectuelles sur l'opération, courriers envoyés à LIGEIS, AMC, PIERRES ET EAU pour propositions d'honoraires.
- Planning des travaux sur la commune :
 - o 2^{ème} quinzaine de septembre : réfection chemins
 - o 2^{ème} quinzaine d'octobre : revêtement place de l'église et rue du Ronceray
- Rénovation d'une cale de mise à l'eau au Port par la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les travaux seront réalisés pendant les écourées 2017.
- City-stade, achat de jeux pour enfants : M. DRUGEON nous informe qu'une rencontre est prévue le 7 septembre, avec la société KOMPAN, fabricant d'aires de jeux pour enfants, la structure multi-activité sera réservée aux 4-12 ans, le Maire propose une enveloppe de 15 000 €.
- Demande de la SAUR sur l'actualisation des tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2018, le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs.
- Le 23 septembre à 19h, pose de la 1^{ère} pierre pour l'accueil mairie, suivie de l'inauguration de la réfection du jeu de boules de fort.

CARDOT Philippe Maire	
CLEMENT Véronique Adjointe	
VIVIER Patrick Adjoint	
BARBIEUX Cécile Adjointe	
DRUGEON Marie Conseillère municipale	
DUSSER Bruno Conseiller municipal	absent
GERMAIN Lydie Conseillère municipale	
GRIMAUULT Evelyne Conseillère municipale	absente
JACOBY Benoît Conseiller municipal	absent
RAYON Martial Conseiller municipal	absent
REMINIAC Hélène Conseillère municipale	
ROUSSEAU Mickaël Conseiller municipal	